

COMMUNE DE CHATEAUNEUF

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2021 à 19 heures 30

Présent(e)s : CARREL Denis, CHOLAT Claude, ETIENNE Nadège, FAISAN Marie-France, FALQUET Patrick, FOURNIER Raymond, HUGONOT Christelle, JACQUIN Michel, LEMAIRE François, MARTIN Thierry, PEPIN François, BARRAZ Pauline, VILLAIN Marie.

Excusé ou absent : TISSOT Julien (pouvoir à Pauline BARRAZ) - BERGIN Frédéric

Secrétaire de séance : ETIENNE Nadège

Conformément à l'article L2121-15 CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Mme ETIENNE Nadège est désignée secrétaire par le Conseil Municipal et accepte les fonctions.

Le compte-rendu de la séance du 16 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

1°- Vote du Budget communal 2021 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 785 854.45 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 529 354.10 €

2°- Durée d'amortissement des subventions finançant des immobilisations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents fixe à 30 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement finançant des installations ou des biens immobiliers. Ces amortissements concernent principalement les subventions versées par le SDES pour le financement de l'enfouissement des réseaux secs.

3°- Transfert Compétence PLUi

La Loi ALUR avait permis aux Communes membres de certains EPCI de s'opposer par l'effet d'une minorité de blocage au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme dans un délai déterminé.

La Loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI concernés (Communautés de communes et Communautés d'agglomération existant à la date de publication de la loi ALUR, soit le 27 mars 2014, ainsi que celles créées ou issues d'une fusion postérieurement à cette date).

Ainsi ces EPCI deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté de Communes suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021.

La Loi n°2021-60 du 15/02/2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, a prévu que l'opposition au transfert de la compétence PLU aux Communautés de Communes peut être exprimée par 25% des communes représentant 20% de la population entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Cœur de Savoie.

4°- Participation financière Festival Les Sons du Lac :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

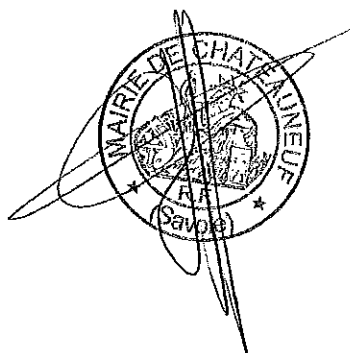
- De régler pour un montant de 1 500 euros les factures liées aux spectacles programmés lors du festival Les sons du lac qui aura lieu à Châteauneuf du 29 juin au 03 juillet 2021 ainsi que la consommation électrique. Ces factures seront réglées directement aux prestataires intervenants lors du festival.
- En cas d'annulation du festival liée au contexte sanitaire, le Conseil Municipal versera une subvention de soutien de 100 € à l'association Vu d'Ici.

Questions diverses :

- Travaux Freydière : Les travaux progressent comme prévu au planning. La commune a demandé à l'entreprise MAURO de procéder rapidement à la réfection en enrobé à froid de la tranchée sur la RD 202. Un container pour faciliter la collecte des ordures ménagères a été déposé par l'entreprise Sibuet. Une information a été distribuée aux habitants de Freydière pour leur indiquer des solutions de stationnement pour leurs véhicules.
- Antenne relais téléphonie mobile : Comme le prévoit la loi, la commune a demandé à Orange de lui fournir une étude d'impact concernant cette antenne. Une information a été transmise dans les boîtes aux lettres de chaque habitant afin de les informer et de recueillir leurs éventuelles remarques.
- Démoustication : Intervention de l'EID (Entente Interdépartementale de Démoustication) en cours sur la commune principalement au niveau des zones humides. Un affichage concernant les mesures de prévention à mettre en place par chacun sera effectué dans les hameaux.

Fait à Châteauneuf, le 15 avril 2021

Le Maire,
Christelle HUGONOT



La secrétaire de séance,
Nadège ETIENNE

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Nadège Etienne', written over a horizontal line.